



Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023

Rapport du Directeur général

1. En janvier 2017, dans sa décision EB140(9), le Conseil exécutif a demandé l'élaboration d'un projet de cadre de priorités et de principes directeurs pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants. En mai 2017, l'Assemblée de la Santé, dans sa résolution WHA70.15, a prié le Directeur général, entre autres, de recenser les meilleures pratiques, les données d'expérience et les constats faits sur la santé des réfugiés et des migrants dans chaque Région, en vue de contribuer à l'élaboration d'un projet de plan d'action mondial pour la santé des réfugiés et des migrants pour examen par la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en 2019.
2. La Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa décision WHA72(14) (2019), a pris note du Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023. L'Assemblée de la Santé a également prié le Directeur général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial aux Soixante-Quatorzième et Soixante-Seizième Assemblées mondiales de la Santé.
3. Le Plan d'action mondial arrivera à échéance au cours de cette année. Le présent rapport fait suite à la demande formulée dans la décision WHA73(15) (2020) d'inscrire à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS, en tant que question de fond, toute stratégie ou tout plan d'action mondial dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an afin de permettre aux États Membres de déterminer si ces stratégies ou plans d'action mondiaux ont rempli leur mission, devraient être prorogés et/ou doivent être adaptés.

CONTEXTE

4. On estime qu'il y a plus d'un milliard de personnes en mouvement dans le monde¹ – soit environ un habitant de la planète sur huit. En 2020, on comptait 281 millions de migrants internationaux² et en juin 2022, le nombre de personnes déplacées de force avait dépassé les 100 millions.³

5. Les migrations et les déplacements sont des déterminants clés de la santé et du bien-être. Les réfugiés et les migrants demeurent parmi les membres les plus vulnérables de la société ; ils sont souvent confrontés à la xénophobie, à la discrimination, à de mauvaises conditions de vie et de travail et à un accès insuffisant aux services de santé, malgré les problèmes de santé physique et mentale dont ils souffrent fréquemment.¹

6. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a exacerbé de multiples facteurs de risque qui se recoupent ainsi que les inégalités structurelles préexistantes parmi les réfugiés et les migrants : logements surpeuplés, professions dans lesquelles le travail à domicile n'est pas possible et politiques nationales et locales qui peuvent limiter l'accès des réfugiés et des migrants aux services de santé, notamment.¹

7. L'OMS collabore avec des entités de l'ensemble du système des Nations Unies, parmi lesquelles l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de même qu'avec des acteurs de la société civile et d'autres mécanismes intergouvernementaux et non gouvernementaux. Le Secrétariat aide les États Membres à élaborer des politiques et des interventions pour répondre aux besoins des réfugiés et des migrants en matière de santé.

8. Le Programme Santé et migrations du Secrétariat a été créé en 2020 dans le prolongement de l'Initiative spéciale mise en place en 2019. Il assure un leadership mondial sur les questions de santé et de migration, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la promotion de la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023. Relevant directement de la Directrice générale adjointe, le Programme intervient aux trois niveaux de l'Organisation, par l'intermédiaire du Réseau d'experts techniques, ainsi qu'à l'extérieur, dans le but de renforcer l'impact des programmes et activités de l'OMS.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

Priorité 1. Promouvoir la santé des réfugiés et des migrants moyennant des interventions de santé publique à court terme et à long terme

¹ *World report on the health of refugees and migrants*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240054462>, consulté le 7 novembre 2022).

² Division de la population de l'Organisation des Nations Unies. *International migrant stock 2020*. New York, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 2021 (<https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>, consulté le 7 novembre 2022).

³ HCR. *Refugee Data Finder*. Genève, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2022 (<https://www.unhcr.org/refugee-statistics/insights/explainers/100-million-forcibly-displaced.html>, consulté le 7 novembre 2022).

9. Le Secrétariat de l'OMS a élaboré une boîte à outils visant à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Celle-ci contient les principaux outils et ressources nécessaires pour appuyer le renforcement de la santé des réfugiés et des migrants conformément aux mesures prioritaires figurant dans le Plan d'action mondial.
10. Le Secrétariat a fourni un appui technique spécialisé aux États Membres et aux partenaires pour faire face aux problèmes de santé publique associés à la circulation des personnes, là où cela est nécessaire et demandé aux niveaux national et transnational.
11. Récemment, la pandémie de COVID-19 a été au cœur des travaux sur la santé des réfugiés et des migrants. En avril 2020, l'OMS a procédé à une analyse systématique des 104 participants au Mécanisme COVAX (le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 ou Accélérateur ACT) qui ont soumis des plans nationaux de déploiement et de vaccination, afin de comprendre comment, le cas échéant, ces plans tiennent compte des réfugiés, des demandeurs d'asile, d'autres personnes déplacées et des migrants internationaux. Ce travail a donné une idée plus claire de l'action des pays et a contribué à créer une plateforme transparente pour des politiques et des protocoles propices à l'inclusion des réfugiés et des migrants.
12. L'OMS a publié en 2020 des orientations sur les principes et les considérations clés de la vaccination contre la COVID-19 chez les réfugiés et les migrants¹ et, en 2021, des orientations opérationnelles sur le renforcement de la demande et l'adoption de la vaccination contre la COVID-19 parmi les réfugiés et les migrants.² À l'échelle mondiale, le Secrétariat a appuyé plusieurs campagnes nationales de vaccination contre la COVID-19 à l'intention des réfugiés et des migrants. Il a notamment collaboré avec le Gouvernement turc en vue de doter les agents de santé syriens de compétences avancées grâce à l'apprentissage à distance dans le contexte de la pandémie.
13. Le Secrétariat a apporté son soutien à l'élaboration d'interventions de santé publique pour faire face aux arrivées de réfugiés et de migrants. Il a entre autres collaboré avec le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires pour gérer les points d'entrée et renforcer les capacités dans l'ensemble du pays. En Gambie, il a appuyé le renforcement des services de santé mentale aux fins de la réintégration durable des migrants et des rapatriés. L'OMS a travaillé avec des partenaires pour appuyer les mesures de santé publique dans le cadre de la crise en Ukraine, tant à l'intérieur du pays que dans les pays limitrophes.
14. Le Secrétariat a par ailleurs aidé les pays à renforcer leurs services de santé, par exemple en mettant en œuvre des activités dans le cadre de campagnes de vaccination. Ainsi, en 2021, il s'est associé aux autorités sanitaires soudanaises en vue de vacciner les communautés d'accueil et les réfugiés contre la fièvre jaune.
15. En outre, le Secrétariat a appuyé l'élaboration d'orientations, de modèles et de normes destinés à étayer la prévention et la gestion des problèmes de santé. En République démocratique du Congo, par exemple, il a apporté son soutien à l'élaboration d'une analyse de situation en vue de la prestation de services intégrés et complets de santé sexuelle et reproductive aux personnes déplacées de la province

¹ OMS. *COVID-19 immunization in refugees and migrants: principles and key considerations: interim guidance*, 31 août 2021. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/covid-19-immunization-in-refugees-and-migrants-principles-and-key-considerations-interim-guidance-31-august-2021>, consulté le 7 novembre 2022).

² OMS. *Strengthening COVID-19 vaccine demand and uptake in refugees and migrants*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-immunization-demand_planning-refugees_and_migrants-2022.1, consulté le 7 novembre 2022).

du Kasai. À Cox's Bazar (Bangladesh), il a appuyé la continuité des soins et la prise en charge de la COVID-19 chez les femmes enceintes.

Priorité 2. Promouvoir la continuité et la qualité des soins essentiels tout en mettant au point, en renforçant et en appliquant des mesures pour la santé et la sécurité au travail

16. En vue d'améliorer la qualité, l'acceptabilité, la disponibilité et l'accessibilité des services de santé pour les réfugiés et les migrants, le Secrétariat a élaboré un outil de planification de l'appui technique permettant d'évaluer les capacités des systèmes de santé et de leurs composantes à fournir les services de santé essentiels aux réfugiés et aux migrants.

17. L'OMS a publié en 2021 les résultats d'un examen des besoins de santé courants des réfugiés et des migrants,¹ un cadre destiné à aider les partenaires à surmonter les obstacles entravant l'accès aux systèmes de santé et à élaborer des programmes axés sur la santé des migrants et des réfugiés.

18. Au niveau des pays, par exemple, le Secrétariat a fourni un appui aux autorités sanitaires colombiennes, équatoriennes et péruviennes dans le cadre du renforcement de l'organisation des réseaux de services de santé frontaliers axés sur les soins de santé primaires. Au Liban, des plateformes d'apprentissage en ligne ont été mises à disposition pour assurer la continuité de la prestation de soins de qualité aux migrants et réfugiés syriens, en les aidant à surmonter les barrières culturelles et linguistiques.

19. Le Secrétariat a appuyé le renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la promotion de la santé des travailleurs réfugiés et des travailleurs migrants. Il a notamment collaboré avec le Gouvernement cambodgien et ses partenaires pour offrir un soutien en matière de santé mentale aux travailleurs migrants et à d'autres groupes en situation de vulnérabilité.

Priorité 3. Défendre la prise en compte de la santé des réfugiés et des migrants dans l'action aux niveaux mondial, régional et national et promouvoir : les politiques sanitaires qui tiennent compte des besoins des réfugiés et des migrants, et la protection juridique et sociale ; la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents qui sont des réfugiés et des migrants ; et l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles réfugiées et migrantes ; et les partenariats et les mécanismes de coordination et de collaboration intersectoriels, interpays et interinstitutions dans les programmes d'action

20. L'OMS a encouragé et surveillé le respect des cadres et mécanismes politiques internationaux sur la santé des réfugiés et des migrants. Par exemple, en tant que membre du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'Organisation a participé à la révision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le cadre du premier Forum d'examen des migrations internationales qui a eu lieu en mai 2022.

21. En qualité de coresponsable du groupe de travail sur l'accès aux services du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OMS a élaboré, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour

¹ OMS. *Common health needs of refugees and migrants: literature review*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240033108>, consulté le 7 novembre 2022).

les établissements humains (ONU-Habitat), une note d'orientation¹ plaidant en faveur d'un meilleur accès aux services pour les migrants dans le contexte de la COVID-19, ainsi qu'un document sur les pratiques prometteuses en matière de prestation de services essentiels aux migrants,² notamment dans le domaine de la santé.

22. Conformément au Plan d'action mondial, la mise en œuvre des stratégies régionales s'est poursuivie en 2021 dans la Région des Amériques et dans la Région européenne de l'OMS et a été lancée dans la Région de la Méditerranée orientale. En mars 2022, reconnaissant les dimensions interrégionales des migrations et des déplacements, les bureaux régionaux de l'Afrique, de l'Europe et de la Méditerranée orientale ont organisé une Réunion de haut niveau sur la santé et les migrations³ à Istanbul (Türkiye), afin de discuter des réalités actuelles et des possibilités de collaboration. En octobre 2022, le Comité régional de la Méditerranée orientale, à sa soixante-neuvième session, a approuvé sa stratégie pour la promotion de la santé et du bien-être des réfugiés, des migrants et des autres personnes déplacées.⁴

Priorité 4. Renforcer les capacités d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et de progresser plus vite vers la réalisation des objectifs de développement durable, y compris vers l'instauration de la couverture sanitaire universelle

23. La formation mondiale de l'OMS sur la santé des réfugiés et des migrants est un événement annuel visant à aider les pays et les territoires à renforcer leurs compétences concernant les aspects de la santé publique liés aux migrations et à appuyer le développement et la diffusion des connaissances et des informations. La formation a été assurée en ligne en 2020 et sous une forme hybride en 2021 et en 2022, depuis la Jordanie et le Bangladesh respectivement.

24. Le Secrétariat a appuyé l'élaboration d'orientations et de normes nationales par le biais d'une série d'examen mondiaux des données sur la santé et les migrations.⁵ Le programme mondial de recherche sur la santé et les migrations de l'OMS, dont l'objectif est de soutenir l'élaboration de pratiques et de politiques aux niveaux national, régional et mondial sur la base des connaissances acquises, devrait être finalisé d'ici au début de 2023.

¹ Enhancing access to services for migrants in the context of COVID-19 preparedness, prevention, and response and beyond. Genève, Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2021 (https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbd1416/files/docs/final_network_wg_policy_brief_covid-19_and_access_to_services_0.pdf, consulté le 7 novembre 2022).

² Promising practices in the provision of essential services to migrants. Genève, Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2022 (https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbd1416/files/docs/provision_of_essential_services_-_good_practices.pdf, consulté le 7 novembre 2022).

³ OMS. High-level meeting on health and migration organized by WHO Regional Office for Europe reaffirms commitment to the global agenda on refugee and migrant health. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/news/item/29-03-2022-who-euro-high-level-meeting-on-health-and-migration-reaffirms-commitment-to-the-global-agenda-on-refugee-and-migrant-health>, consulté le 7 novembre 2022).

⁴ Voir la résolution EM/RC69/R.1 (2022).

⁵ OMS. *Refugees and migrants in times of COVID-19: mapping trends of public health and migration policies and practices*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240028906>). OMS. *Continuum of care for noncommunicable disease management during the migration cycle*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240044401>). *Ensuring the integration of refugees and migrants in immunization policies, planning and service delivery globally*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240051843>). *Capturing the evidence on access to essential antibiotics in refugee and migrant populations*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240057807>), tous consultés le 7 novembre.

25. En marge de la Journée internationale des migrants 2021, l'OMS a présenté les normes mondiales en matière de compétences relatives à la santé des réfugiés et des migrants à l'intention des agents de santé,¹ ainsi que des guides pédagogiques et de connaissances. Les normes sont actuellement mises à l'essai dans toutes les Régions de l'OMS.
26. L'OMS a publié des fiches d'information par pays, qui permettent une approche cohérente de la santé dans le contexte des migrations et démontrent l'importance d'agir sur les déterminants sociaux de la santé.
27. Afin de progresser plus vite en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, le Secrétariat a fourni un appui aux États Membres pour réorienter radicalement les systèmes de santé vers les soins de santé primaires. En Thaïlande, par exemple, des efforts ont été menés en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle pour les migrants.

Priorité 5. Renforcer les systèmes de suivi et d'information sanitaires

28. L'Initiative mondiale de l'OMS sur les données sur la santé des réfugiés et des migrants comble les lacunes en matière d'exhaustivité, de disponibilité et de comparabilité des données, dans le but de renforcer les systèmes d'information sanitaire afin de pouvoir suivre et favoriser les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des autres cibles mondiales pertinentes.
29. En 2022, le Bureau régional des Amériques/l'OPS a lancé la Plateforme d'information sur la santé et les migrations,² un référentiel numérique interactif facile à utiliser regroupant les cadres juridiques et réglementaires ainsi que la littérature scientifique clé et d'autres informations sur la santé et les migrations provenant de l'ensemble des Amériques.
30. Au début de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a mené une enquête intitulée *ApartTogether*,³ qui donne un aperçu préliminaire de l'impact de la maladie dont font état les réfugiés et les migrants. Il a également suivi, en collaboration avec d'autres partenaires, le déploiement de la vaccination contre la COVID-19 dans les pays afin de recenser les obstacles qui empêchent les réfugiés et les migrants d'accéder aux services de vaccination.
31. Le Secrétariat a aidé les Régions et les pays à renforcer les systèmes de surveillance de la COVID-19, afin de couvrir les populations mobiles à l'intérieur et de part et d'autre des zones frontalières. Par exemple, il a collaboré avec le Gouvernement turc en vue de produire des données sanitaires fiables et ventilées permettant de renforcer l'action de santé publique dans le cadre de la pandémie, y compris des données sur la santé et les migrations.

¹ OMS. *Refugee and migrant health: Global Competency Standards for health workers*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240030626>, consulté le 7 novembre 2022).

² OMS. Pan American Health Organization to fill the information gaps on health and migration in the Americas: launch of the Information Platform on Health and Migration in the Americas contributes to global efforts in research, evidence and data gathering. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/news/item/18-05-2022-pan-american-health-organization-to-fill-the-information-gaps-on-health-and-migration-in-the-americas>, consulté le 7 novembre 2022).

³ *ApartTogether survey: preliminary overview of refugees and migrants self-reported impact of COVID-19*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240017924>, consulté le 7 novembre 2022).

Priorité 6. Soutenir des mesures tendant à améliorer la communication à bases factuelles en matière de santé et à combattre les idées fausses concernant la santé des migrants et des réfugiés

32. Le rapport mondial sur la santé des réfugiés et des migrants, publié en juillet 2022,¹ est le premier aperçu mondial de l'état de santé des réfugiés et des migrants. Il constitue un outil de plaidoyer qui appelle à des actions collectives décisives et propose des stratégies pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants par le biais de politiques, de plans et d'interventions fondés sur des données probantes. Des organisations du système des Nations Unies et des établissements universitaires du monde entier ont participé à l'élaboration du rapport, qui repose notamment sur l'analyse de plus de 82 000 documents et sur les résultats de plus de 2200 enquêtes auprès des ménages.

33. La mise en œuvre d'une stratégie de communication multidimensionnelle de l'OMS visant à sensibiliser à la santé des réfugiés et des migrants a débuté en 2021.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA VOIE À SUIVRE

34. La création du Programme Santé et migrations de l'OMS a permis une approche plus systématique de la problématique de la santé des réfugiés et des migrants dans le contexte du Plan d'action mondial. De fait, les travaux menés en 2020 et en 2021 ont été principalement consacrés à la gestion de l'impact disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur les réfugiés et les migrants. En 2022, l'OMS a diffusé un large éventail d'outils de plaidoyer, de données probantes et de connaissances en vue de promouvoir les politiques et l'action.

35. Pendant la pandémie de COVID-19, l'accent a été mis avant tout sur les mesures de santé publique, les autres domaines prioritaires, par exemple les priorités 4, 5 et 6 ci-avant, ayant fait l'objet de moins d'attention et de communication. Au cours des deux dernières années, de nombreuses interventions ont été réorientées pour répondre aux priorités à court terme et se sont concentrées sur la phase aiguë des phénomènes de migration et de déplacement.

36. Sur le plan opérationnel, il est à présent nécessaire de passer des problèmes immédiats à une perspective à plus long terme de la santé des réfugiés et des migrants. Dans de nombreux pays, les politiques sanitaires tendent à négliger l'expérience et les besoins sanitaires des réfugiés et des migrants, sans se préoccuper de leur inclusion dans les systèmes de santé et les interventions.

37. Il reste beaucoup à faire en matière de suivi des résultats de manière à permettre la mise à jour et la refonte des politiques et des mesures sur le terrain. Le Secrétariat continuera d'apporter son soutien aux États Membres de l'Organisation à cet égard.

38. L'OMS encouragera également la production de connaissances pratiques et intensifiera ses efforts en vue d'accroître la capacité et la sensibilité des systèmes de santé au regard des besoins sanitaires particuliers des réfugiés et des migrants. Cela suppose notamment de consacrer des investissements à la prise en compte de la santé des réfugiés et des migrants dans les initiatives, les partenariats et les forums mondiaux, régionaux et nationaux en matière de santé.

¹ *World report on the health of refugees and migrants*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240054462>, consulté le 7 novembre 2022).

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

39. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport. Il est par ailleurs invité, dans le cadre de ses délibérations, à formuler des observations et des orientations sur les aspects suivants :

- la manière dont le Secrétariat peut mieux aider les États Membres à accroître les capacités et la sensibilité des systèmes de santé nationaux pour répondre aux besoins de santé spécifiques des réfugiés et des migrants ;
- les mesures supplémentaires éventuelles pour mettre en place un cadre solide destiné à contrôler les résultats relatifs à la santé des réfugiés et des migrants ;
- les initiatives, partenariats et instances principaux dans lesquels le Secrétariat doit investir aux niveaux mondial, régional et national.

= = =